



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal **le lundi 10 août 2020 20h**.

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19 et pour assurer la bonne gouvernance, les assemblées du Conseil municipal se dérouleront jusqu'à nouvel ordre à huis clos et seront enregistrées avec l'application de conférence ZOOM. Elles seront téléversées dans les jours suivants sur la page Facebook de la Municipalité.

Si vous avez des questions que vous désirez adresser aux élus épiphanois durant la période des questions de la séance du 10 août, veuillez-nous les faire parvenir par courriel (direction@saint-epiphane.ca) avant 15h00 vendredi le 7 août 2020. Dans votre courriel devra obligatoirement se retrouver la question à poser aux élus ainsi que votre prénom et nom complet.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 4^e jour du mois d'août deux mille vingt (2020).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphane, G0L 2X0
www.saint-epiphane.ca

Téléphone : 418-862-0052
Télécopieur : 418-862-7753
Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

S'UNIR POUR PROSPÉRER!

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois d’août deux mille vingt (2020).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier